



COMMUNIQUE

Les 1^{ers} Paiements pour Services Environnementaux mis en place sur m2A !

Dans le cadre de sa politique de développement durable et de la convention cadre de partenariat signée en 2022 avec la Chambre d'Agriculture Alsace, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est engagée à la mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), déclinaison opérationnelle de son Plan Climat Nouvelle Donne et levier pour la transition énergétique. Ce 27 janvier 2023, 35 agriculteurs ont signé le contrat permettant leur paiement pour services environnementaux.

Les Paiements pour Services Environnementaux, une action stratégique de m2A en matière d'agriculture pour un développement durable

Depuis 2009, m2A a inscrit l'agriculture durable, à savoir locale et respectueuse de l'environnement, comme un axe fort de sa politique en matière de développement durable. Elle apparaît à la fois comme une déclinaison de son Plan Climat Nouvelle Donne et comme un levier pour la transition énergétique. En effet, un tiers de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) est lié à notre alimentation.



Cette action en faveur de l'agriculture durable s'est traduite par le développement des circuits courts et de l'agriculture biologique/locale, pour des produits destinés à la vente au particulier ou à la restauration collective, et une politique d'aide aux communes pour le maintien des terres agricoles.

Dans la continuité, m2A, avec l'ensemble des acteurs de la filière « Du champ à l'assiette », a initié au printemps 2017 une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) labellisé deux fois par le Ministère de l'Agriculture (DRAAF, Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) en juin 2018 et août 2021.



Le PAT de m2A, baptisé « Soyons Food » est construit autour de 5 objectifs stratégiques :

1. développer l'autonomie alimentaire du territoire,
2. développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental : agriculture locale, agriculture biologique,
3. permettre l'accessibilité à tous à une alimentation saine et de qualité,
4. maintenir et développer l'emploi dans la filière alimentaire de proximité,
5. contribuer à une filière équitable.

Le PAT de m2A s'appuie sur **un principe de coopération**, avec une attention particulière sur la représentativité et la contribution de chacun des acteurs de la filière, ainsi qu'une gouvernance multi-partenaire dans le but d'assurer l'ancrage et la pérennité de la dynamique engagée.



Cette phase de mise en œuvre du PAT, avec l'ensemble des partenaires du COTECH (comité technique), s'appuie notamment sur la convention financière signée en juillet 2019 avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre du CTEC (Contrat de Territoire « Eau et Climat ») et sur la convention cadre de partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace.

En 2021, m2A s'est ainsi engagée à être le pilote des paiements pour services environnementaux, pour le compte de la ville de Mulhouse (au 1^{er} janvier 2023, sa compétence a été transférée à la Régie de l'Eau de m2A) et du SIVOM.

La mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur m2A

Les Paiements pour Services Environnementaux sont un dispositif volontaire des collectivités, qui se met en œuvre sur le territoire de m2A conformément au cadre élaboré et convenu avec les partenaires signataires de la convention citée précédemment.

• Que sont les PSE ?

Dans le cadre de la future PAC (Politique Agricole Commune), les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) doivent être déployés dans le Bassin Rhin-Meuse en complément des mesures agro-environnementales gérées par l'Etat. Ces crédits sont distribués par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM). Les PSE sont construits, portés, gérés, distribués et contrôlés par les collectivités, en l'occurrence m2A sur son territoire.

Les PSE valorisent des pratiques agricoles permettant de préserver et d'améliorer les qualités des ressources en eau, de préserver la biodiversité et les paysages (érosion et coulées de boues).

Ils se formalisent par un contrat de 5 ans avec chaque agriculteur qui s'engage dans deux stratégies possibles :

- l'entretien-maintien,
- la création-transition.

- **Les services environnementaux retenus sur le territoire**

En 2021, m2A a lancé une étude de préfiguration, réalisée par la Chambre d'Agriculture Alsace.

3 services environnementaux ont été retenus au niveau du territoire :

- **Réduction de la QSA (Quantité de Surface Active) herbicide ;**
- **Pourcentage de cultures bas niveau d'impact (BNI) :** peu gourmandes en intrants et en eau, elles permettent de diversifier la rotation et d'augmenter la biodiversité. Il existe 3 types de BNI :
 - o Les cultures annuelles entrant dans une rotation (lentille, triticales...) pour lesquels il n'y a pas de filière structurée dans le sud de l'Alsace,
 - o Les fourragères en culture et en interculture servant de nourriture aux élevages,
 - o Les biosourcés énergétiques pour du chauffage, de la méthanisation (miscanthus, silphie...) pour lesquelles les filières se mettent en place ;
- **Maintien de la couverture du sol au printemps (jusqu'au 30 juin),** pour les secteurs à enjeu érosion, qui permettent de diminuer le ruissellement, l'infiltration des intrants et sont des niches écologiques.

L'engagement de m2A dans la mise en œuvre du dispositif des PSE

m2A s'est engagée comme porteur administratif et financier pour la mise en œuvre du dispositif PSE sur le territoire sur 7 ans (2 ans de déploiement en 2022 et 2023, 5 ans de contrat avec les agriculteurs).

Le coût total de la mise en œuvre des PSE comprend, en plus de la subvention des PSE, un accompagnement pour convaincre les agriculteurs (réunion d'information et simulation individuelle) ainsi que la partie administrative de paiement des subventions et le contrôle des services qui sera sous-traité.

126 agriculteurs sont éligibles et 35 contrats sont d'ores-et-déjà signés à l'issue de cette 1^{ère} année de déploiement, pour un coût total de 1 300 000 €, avec une subvention de 80% de l'AERM (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) de 872 000 €, soit un reste à charge de 428 000 €.

Ce reste à charge se répartit de la façon suivante :

- **m2A : 167 000 € soit 39%** (les 3 services contribuent à l'enjeu « Biodiversité ») ;
- **Ville de Mulhouse en 2022 puis Régie de l'Eau m2A au 1^{er} janvier 2023 : 167 000 € soit 39%** (les 3 services contribuent à l'enjeu « Eau ») ;
- **SIVOM : 94 000 € soit 22%** (2 services contribuent à l'enjeu « Érosion »).

Méthode et calendrier

En 2022, le calendrier du dispositif était le suivant :

- deux réunions d'information programmées auprès des agriculteurs le 8 avril ;
- des rendez-vous individuels avec les agriculteurs réalisés en juillet et septembre ;
- date limite de dépôt des dossiers PSE (subvention AERM) fixée au 6 octobre ;

Pour 2023, le calendrier prévu pour les nouveaux contrats sera :

- signature officielle des contrats de paiements pour services environnementaux 2022 : le 27 janvier 2023.
- une réunion d'information au printemps 2023 ;
- des rendez-vous individuels avec les agriculteurs durant l'été pour une contractualisation fin 2023.

Pour la durée des contrats de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) :

- des réunions thématiques ou par secteur géographique seront organisées régulièrement pour les agriculteurs signataires.

« Les paiements pour services environnementaux sont à la fois un moyen de reconnaissance et un levier d'incitation à agir en faveur de la préservation des ressources pour les agriculteurs déjà engagés, prêts à le faire ou à le développer. m2A porte logiquement ce dispositif à l'échelle de son territoire, tant au regard de sa compétence que de son ambition en matière de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique, inscrite dans son projet de territoire. De plus, il est essentiel pour ce sujet de travailler dans un partenariat en proximité, ce qui est dans son ADN, avec l'ensemble des acteurs agricoles de l'Agglomération. »

Loïc Richard
Vice-Président de m2A
délégué aux transitions environnementales et énergétiques



Contacts m2A

Elu

Loïc Richard

Vice-Président de Mulhouse Alsace Agglomération - m2A
délégué aux transitions environnementales et énergétiques
loic.richard@m2a.fr

Expert

Elodie Passat

Directrice Transition écologique et climatique m2A
06 13 97 13 11
elodie.passat@m2a.fr

Presse

Orlane Foucault

Attachée de Presse m2A
06 45 86 16 47
orlane.foucault@m2a.fr